

La DUCS a permis à Alain de faire 5 déclarations en une.  
Il a donc largement le temps d'en faire une sixième.

MISE EN ŒUVRE PAR VOS ORGANISMES :

- Urssaf
- Assédic
- Institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco
- Institutions de prévoyance
- Caisses Congés Intempéries BTP



net-entreprises.fr   
le site officiel des déclarations sociales

• URSSAF, AGIRC, ARRCO, CHAV/TDS, ASSEDIC/GARP  
• ENAM-TS, MSA, RSI (CANAM, ORGANIC, AVA),  
CONGÉS INTEMPÉRIES BTP, CCVRP, CONGÉS SPECTACLES • CTIP, FISA  
MEMBRES ASSOCIÉS : CFDT, CGPME, CGT, CSOEC, FNSEA,  
MEDEF, SYNTÈC-INFORMATIQUE, UPA

**Pourquoi** vos organismes vous recommandent-ils la DUCS sur net-entreprises.fr ?

- **Vous gagnez du temps** en déclarant une fois pour toutes à l'ensemble de vos organismes. Vous n'avez pas à saisir les données récurrentes, vos taux sont systématiquement mis à jour, les calculs automatiques, aucun paramétrage n'est nécessaire. Ceci gratuitement.
- **Vous êtes sûr de respecter les échéances en préservant votre trésorerie.** Une fois votre déclaration effectuée avec le téléversement, vos cotisations ne sont prélevées que le jour de l'échéance, ni trop tôt ni trop tard.
- **Le principe est simple.** Vous indiquez vous-même le montant que vous souhaitez régler, vous n'avez plus de courriers postaux de dernière minute ni d'ordres de virement à remplir. Et vous recevez immédiatement un accusé de réception des organismes.
- **C'est tellement plus sûr.** Le téléversement n'est pas obligatoire, il est unanimement adopté par ses utilisateurs.

Entre janvier et juillet 2007, **1 733 811 DUCS** ont été transmises via net-entreprises.fr par 96 % de déclarants satisfaits\*.

\* Source enquête juin 2007



# La DUCS sur [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)

RAPIDE  
SIMPLE  
SÛR

La DUCS ? C'est la déclaration unifiée de cotisations sociales. Simple, gratuite, elle vous permet de déclarer et de télérégler vos cotisations sociales obligatoires Urssaf, Assédic, Retraite complémentaire et prévoyance, Congés Intempéries BTP, tous les mois ou tous les trimestres.



« Depuis qu'il s'est inscrit à la DUCS sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr), Alain a l'esprit totalement libre. Il n'a plus de bordereaux à faire signer ni de chèques à envoyer. Les formulaires sont allégés et les taux actualisés. Les calculs sont automatiques et les accusés de réception immédiats. Grâce au télérèglement, il évite également les pénalités de retard et les problèmes de trésorerie. La DUCS ne fait pas seulement gagner du temps à Alain... elle lui change la vie. »

Pour votre prochaine déclaration, inscrivez-vous maintenant

VOUS  
INSCRIRE  
UNE FOIS  
POUR  
TOUTES

## Vous inscrire une fois pour toutes en quelques clics

1. Rendez-vous maintenant sur [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) pour vous inscrire en ligne.
2. Sélectionnez la DUCS et les autres déclarations qui vous concernent.
3. Pensez à adresser votre formulaire d'adhésion au télérèglement dûment complété par courrier postal à l'adresse indiquée.



Vous êtes informé sur le site lorsque votre inscription à la DUCS est prise en compte.

À l'échéance, télédéclarez et téléréglez en quelques minutes

## net-entreprises.fr propose l'ensemble des déclarations sociales

- la **déclaration automatisée des données sociales unifiée (DADS-U)** à destination de votre Cram, des partenaires TDS, des institutions de retraite complémentaire, des institutions de prévoyance, des caisses Congés Intempéries BTP...
- la **déclaration unique d'embauche (DUE)** à destination de votre Urssaf
- l'**attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières**, à destination des CPAM en cas d'arrêt de travail d'un de vos salariés
- l'**attestation Assédic** et l'ensemble des services en ligne de l'Assurance chômage pour les employeurs

mais aussi :

- la **contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)** à destination du RSI, à effectuer obligatoirement sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) pour les entreprises dont le chiffre d'affaires HT en 2007 est supérieur ou égal à 1,5 million d'euros
- la **déclaration commune des revenus (DCR)** pour les gérants majoritaires, les commerçants, les artisans et les professions indépendantes
- les **déclarations Congés Intempéries BTP**
- les **déclarations Congés Spectacles**

RETROUVEZ  
CELLES  
QUI VOUS  
CONCERNENT

et bien sûr la DUCS !